

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

EUROVIA REIMS
EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE
ZI LA POMPELLE BP 107

51684 REIMS CEDEX 2

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/06/2026	F01260600150	410353	F01260600150	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	D-LCL2651002 - D-A154LCL2651002					
PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1.75	M3	104.50	182.88	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
506	TAXE CARBONE	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.75	UN	4.00	7.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/08/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	195.14 €
Total TVA :	39.03 €
Total TTC :	234.17 €
RESTE A PAYER :	234.17 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260600150	F01260600150	30/06/2026	410353	EUROVIA REIMS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : D-LCL2651002 D-A154LCL2651002						
04/06/2026	004419362	410353	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	1	M3
04/06/2026	004419368	410353	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	0.5	M3
12/06/2026	004419512	410353	PJNCNXA250	BETON NCN Dm20 CEM2 250	0.25	M3